

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE PROROGÉANT L'ACCORD DU 14 MAI 1971 RELATIF À UN PROGRAMME COMMUN DANS LE DOMAINE DE LA TÉLÉDÉTECTION EXPÉRIMENTALE À PARTIR DE SATELLITES ET D'AÉRONEFS (LANDSAT)

(Traduction)

Le 20 octobre 1980

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord du 14 mai 1971⁽¹⁾ entre nos deux Gouvernements relatif à un programme commun dans le domaine de la télédétection expérimentale à partir de satellites et d'aéronefs, tel que prorogé et modifié par l'échange de notes des 19 et 22 mars 1976.

Je voudrais vous aviser de ce que les États-Unis ont amorcé la planification d'un système opérationnel de télédétection à partir de satellites, qui, une fois approuvé, devrait faire suite à l'actuel programme expérimental Landsat de l'Administration nationale de l'Aéronautique et de l'Espace. La planification et la gestion ultérieure de ce système opérationnel ont été confiées à l'Administration nationale des Océans et de l'Atmosphère des États-Unis. Celle-ci tiendra les opérateurs des stations terrestres Landsat au fait de ses projets concernant la mise en train de la phase opérationnelle et la réception directe des données opérationnelles de télédétection, moyennant des arrangements adéquats.

Je crois savoir que l'Administration nationale de l'Aéronautique et de l'Espace des États-Unis et le Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada ont récemment débattu de la perspective de poursuivre les fructueux rapports établis dans le cadre de l'Accord de 1971. En conséquence, je propose que l'Accord de 1971, tel que prorogé et modifié en 1976, soit prorogé jusqu'au 30 septembre 1983. Je propose également que l'Accord soit sujet à dénonciation sur préavis écrit de six mois donné par l'un des deux Gouvernements à l'autre. Si ces propositions agrément au Gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et votre réponse à cet effet constituent, entre nos deux Gouvernements, un accord qui entrera en vigueur, avec effet à partir du 14 mai 1980, à la date de votre réponse.

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

THOMAS R. PICKERING
Pour le secrétaire d'État

Son Excellence
Peter M. Towe,
Ambassadeur du Canada.

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1971 N° 19